ASSOCIATION CENTRE SOCIAL PASTEUR

Association Loi 1901

1, rue du Docteur Maillard

49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL PASTEUR
Association Loi 1901

1, rue du Docteur Maillard

49300 CHOLET

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre Assemblée Générale du 19 mai 2011, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 Décembre 2013** sur :

- **LE CONTRÔLE DES COMPTES ANNUELS de votre Association, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,**

- **LA JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS,**

- **LES VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI.**

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.
Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 25 mars 2014.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823 –9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

✓ *Les règles et méthodes comptables décrites dans l'annexe sont identiques à celles de l'exercice précédent.*

✓ *Il en est de même pour les méthodes d'évaluation.*

✓ *Une provision a été constituée pour faire face à des travaux*

✓ *Nos travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause les méthodes retenues.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

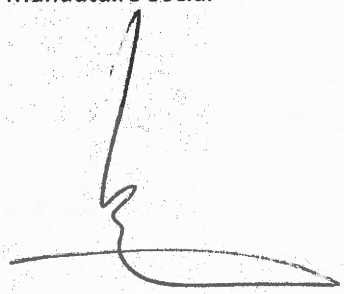
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cholet, le 4 avril 2014.

S.A.S. SOREX
Commissaire aux Comptes

S. GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social



ASSOCIATION CENTRE SOCIAL PASTEUR
Association Loi 1901

1, rue du Docteur Maillard

49300 CHOLET

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL PASTEUR
Association Loi 1901

1, rue du Docteur Maillard

49300 CHOLET

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

SOREX SAS
Commissaire aux Comptes

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION N° 1 : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER

Date d'effet : le 1er janvier 2013

Administrateurs concernés : Les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais

Nature et objet : La Communauté d'Agglomération du Choletais accorde une subvention à votre association pour accompagner ses actions, sa pérennité et son développement.
Dans ce cadre, l'association s'engage à réaliser les objectifs inscrits dans la présente convention et à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

A ce titre, l'association a perçu en 2013 une subvention d'un montant de 123 884 €.

CONVENTION N° 2 : CONVENTION FINANCIERE « CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE »

Date d'effet : le 1er janvier 2013

Administrateurs concernés : Les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais

Nature et objet : La présente convention a pour objet de fixer les règles contractuelles et financières inhérentes à la mise en œuvre des actions proposées par l'association dans le cadre du contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Modalités : La CAC verse une subvention par type d'actions et en fonction de leur réalisation.

A ce titre, l'association a perçu en 2013 un montant total de 18 260 € sous forme de subventions.

Fait à Cholet, le 4 avril 2014.

S.A.S. SOREX
Commissaire aux Comptes

S. GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social

ETATS FINANCIERS

ANNEXE



CENTRE SOCIAL PASTEUR	Exercice clos le 31 décembre 2013

Euros

BILAN - ACTIF		31/12/2013			31/12/2012
		Brut	Amort.dép.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherches et développement					
Concessions, brevets et droits similaires		5 671,14	5 322,16	348,98	857,36
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 343,22	8 069,37	2 273,85	3 252,92
Autres immobilisations corporelles		98 365,49	86 108,37	12 257,12	12 793,67
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		120,00		120,00	120,00
TOTAL	**I**	**114 499,85**	**99 499,90**	**14 999,95**	**17 023,95**
Comptes de Liaison	**II**				
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation (3)					
Redevances, usagers et comptes rattachés					
Autres créances		45 362,24		45 362,24	48 495,52
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		118 236,34		118 236,34	94 465,70
Charges constatées d'avance		590,03		590,03	267,09
TOTAL	**III**	**164 188,61**		**164 188,61**	**143 228,31**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**IV**				
Primes de remboursement des obligations	**V**				
Ecart de conversion actif	**VI**				
TOTAL GENERAL (I à VI)		**278 688,46**	**99 499,90**	**179 188,56**	**160 252,26**

(1) dont droit au bail (3) dont à moins d'un an (2) dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

Euros

	31/12/2013 Net	31/12/2012 Net
FONDS PROPRES		
Fonds associatif sans droit de reprise	62 963,03	62 963,03
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	15 244,90	15 244,90
Report à nouveau	97 519,74	85 964,43
Report à nouveau	-187 464,21	-187 464,21
RESULTAT de l'EXERCICE (excédent ou déficit)	33 174,60	11 555,31
Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'association		
Subvention d'Investissement	4 443,70	4 998,76
Provisions réglementées		
TOTAL III	**25 881,76**	**-6 737,78**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	55 277,78	50 688,20
Provisions pour charges		
TOTAL IV	**55 277,78**	**50 688,20**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès Ets de Crédit à 1 an au + (1)	12 800,00	13 025,00
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit à + d'un an	17 600,00	30 400,00
Emprunts et dettes financières divers (2)		
Fonds Dédiés	810,48	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 326,88	11 159,52
Dettes fiscales et sociales	53 303,66	56 063,56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits intermédiaires et finis		
COMPTES de REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance	9 188,00	5 653,76
TOTAL IV	**98 029,02**	**116 301,84**
Ecarts de conversion passif **V**		
TOTAL GENERAL (I à V)	**179 188,56**	**160 252,26**

(1) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(2) dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

Euros

		31/12/2013 Net	31/12/2012 Net
RESSOURCES de FONCTIONNEMENT			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Prestations de services		33 407,80	47 962,64
CHIFFRE d'ACTIVITE		**33 407,80**	**47 962,64**
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		332 898,43	380 142,61
Reprise sur provisions et transferts de charges		3 506,28	19 623,90
Collectes			
Cotisations		5 983,33	4 820,00
Autres produits		28 315,15	36 640,54
TOTAL des RESSOURCES de FONCTIONNEMENT	**(I)**	**404 110,99**	**489 189,69**
CHARGES de FONCTIONNEMENT			
Achats de marchandises			
Variation des stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		12 470,59	10 798,90
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes (2)		93 639,72	94 605,65
Impôts, taxes et versements assimilés		8 740,57	17 860,35
Salaires et traitements		186 623,12	237 380,87
Charges sociales		62 693,94	82 773,54
Autres charges de personnel		1 635,31	687,01
Dotations aux amortissements sur immobilisations		5 438,84	3 774,24
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		251,94	259,48
TOTAL des CHARGES de FONCTIONNEMENT	**(II)**	**371 494,03**	**448 140,04**
1-RESULTAT de FONCTIONNEMENT NON FINANCIER	**(I-II)**	**32 616,96**	**41 049,65**
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)		1 091,75	1 676,26
Reprise sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL des PRODUITS FINANCIERS	**III**	**1 091,75**	**1 676,26**
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Intérêts et charges assimilées (5)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL des CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**
2-RESULTAT FINANCIER	**(III-IV)**	**1 091,75**	**1 676,26**
3-RESULTAT de FONCTIONNEMENT AV.IMPOTS	**(I-II+III-IV)**	**33 708,71**	**42 725,91**

COMPTE DE RESULTAT

Euros

		31/12/2013 Net	31/12/2012 Net
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 383,53	592,77
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprise sur provisions et transferts de charges			
TOTAL des PRODUITS EXCEPTIONNELES	(V)	**5 383,53**	**592,77**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		326,46	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions		4 780,70	34 178,37
Engagements à réaliser s/ ressources affectées		810,48	-2 415,00
TOTAL des CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)	**5 917,64**	**31 763,37**
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL	(V-IV)	**-534,11**	**-31 170,60**
Impôts sur les bénéfices	(VII)		
TOTAL des PRODUITS		**410 586,27**	**491 458,72**
TOTAL des CHARGES		**377 411,67**	**479 903,41**

5-EXCEDENT OU DEFICIT	(Produits-Charges)	**33 174,60**	**11 555,31**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur Crédit Bail mobilier		
dont redevances sur Crédit-Bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
Bénévolat	*30 229,50*	*28 790,00*
évaluation des contributions volontaires en nature	*51 782,00*	*45 288,00*

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total est de 179 188.56€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 410 586.27 € dégageant un résultat de 33 174.60€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes et tableaux des pages 5 à 10, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25 Mars 2014.

Les comptes annuels sont établis sous le référentiel CRC 99

FAITS CARACTERISTIQUES de l'EXERCICE

L'exercice laisse apparaître un résultat de 33 174.60€.

Les fonds propres sont, dans ces circonstances, positifs de 25 881.76 €.

L'activité ALSH a été transférée au Comité Animation Enfance au 1er janvier 2013.

La provision pour risque de 30 K€ passée l'année dernière est maintenue cette année. Une nouvelle provision de 5K€ a été constituée pour les travaux du Centre Social.

REGLES et METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
-

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels applicables en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a] IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les matériels et autres immobilisations corporelles

Ils sont évalués à leur prix d'achat, à l'exclusion des frais accessoires, notamment des frais d'immatriculation, de convoyage, etc…

La base amortissable est la valeur énoncée ci-dessus sans déduction d'une valeur résiduelle. Celle-ci pour l'ensemble des matériels, outillages, et matériels roulants, n'est pas apparue significative et mesurable, au terme de leur durée d'utilisation.

En outre, le prix d'achat ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une répartition entre ses divers composants.

Conformément aux mesures de simplification comptable réservées aux PME, ces biens non décomposés sont amortis sur la durée fiscale et non sur la durée réelle d'utilisation, sans comptabilisation de l'amortissement dérogatoire.

b] ENREGISTREMENT DES CREANCES et des DETTES

Elles sont enregistrées dès leur constatation, et sont valorisées pour leur valeur nominale.

c] DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en Banque ou en Caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

d] CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Celles-ci apparaissent sous le compte de résultat dans la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature ». Cette inscription en marge des flux financiers n'influe donc pas sur le montant total des produits et des charges.

e] EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Aucun évènement postérieur significatif n'est relevé par rapport :

- à des renseignements complémentaires modifiant une situation qui existait déjà à la date du bilan,
- à des renseignements concernant une situation qui n'existait pas à la date du bilan.

IMMOBILISATIONS

Euros

		Valeur brute début exercice	Augmentations Acquisitions	Diminutions cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développ.	**Total I**				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	**Total II**	**5 671**			**5 671,14**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installat° générales, agencements et aménagement des construct°					
Installat° techniques, matériel et outillage industriels		9 861	482		10 343,22
Installat° générales, agencements et aménagements divers		16 503			16 503,31
Matériel de transport		2 050			2 050,00
Matériel de bureau et informatique, mobilier		52 448	2 933		55 380,60
Mobilier d'activités		24 432			24 431,58
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III	**105 294 €**	**3 415**	**0**	**108 709**
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Augtres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêt et autres immobilisations financières		120 €			120 €
	Total IV	**120 €**			**120 €**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		**111 085 €**	**3 415 €**	**0 €**	**114 500 €**

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A — SITUATION et MOUVEMENTS de l'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développ.	**Total I**				
Autres immobilisations incorporelles	**Total II**	**4 814**	**508**		**5 322,16**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installat° générales, agencements et aménagement des construct°					
Installat° techniques, matériel et outillage industriels		6 609	1 461		8 069,37
Installat° générales, agencements et aménagements divers		15 008	303		15 311,61
Matériel de transport		4	513		516,77
Matériel de bureau et informatique, mobilier		47 696	1 379		49 075,23
Mobilier d'activités		19 930	1 275		21 204,76
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					0
	Total III	**89 247**	**4 930**	**0**	**94 178**
TOTAL GENERAL (I + II + III)		**94 061**	**5 439**	**0**	**99 500**

Cadre B — VENTILATIONS des DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS de l'EXERCICE | **Cadre C — PROV.AMORT DEROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établ. Recherche, développ.	(I)					
Autres immobilisations incorporelles	(II)	508				
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Instal.génér.,agenc.aménag.construc.						
Instal.techn., matériel outil.industriels		1 461				
Instal.génér., agenc. Et aménag.divers		303				
Matériel de transport		513				
Matériel bureau et informatique, mobilier		1 379				
Mobilier d'activités		1 275				
Total III		**4 930**				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		**5 439**	**0**	**0**		

Cadre D — MOUVEMENTS des CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant Net début d'exercice	Augmentat° dégressifs	Dotat° exercice aux amortiss.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT des CREANCES et des DETTES

Euros

Cadre A ETAT des CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	**120**		**120**
De l'Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	709	709	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	43 230	43 230	
Charges constatées d'avance	3 945	3 945	
Total	**47 883**	**47 883**	**0**

(1) dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) dont remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consenties aux associés	

Cadre B ETAT des DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)				
- à deux ans maximum à l'origine				
- à plus de deux ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	30 400	12 800	17 600	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 327	4 327		
Personnel et comptes rattachés	21 537	21 537		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 905	30 905		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	862	862		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 188	9 188		
Total	97 219	79 619	17 600	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercie	*13 025*
(2) Emprunts, dettes contraxctés auprès des associés	

EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2013

Cadre	1
Employés	7
Employée en C.A.E.	1
Stagiaires	0

Equivalent Temps plein : 7.20

ENGAGEMENTS de CREDIT-BAIL MOBILIER

Contrat	Valeur d'origine	Redevances prises en charge	Redevances restant dues à 1 an au plus	Redevances restant dues à plus d'1 an et 5 ans au plus	Valeur résiduelle

DETAIL DES PROVISIONS

	AU 1/01/2013	DOTATION	REPRISE	31/12/2013
PROVISIONS POUR RISQUES	30 000,00			30 000,00
PROVISIONS POUR CHARGES	20 688,20	4 780,70	191,12	25 277,78
TOTAL	50 688,20	4 780,70	191,12	55 277,78

AUTRES POINTS

Nous mentionnons, au titre des Ressources Humaines, le solde du nombre d'heures concernant le Droit Individuel à la Formation (D I F) pour l'exercice 2013 : 526 Heures.

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes est de 2 100€ TTC.